



**ENSEMBLE, INNOVONS POUR
UNE CHIMIE CREATIVE
ET RESPONSABLE**



**FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2018**

Merci de nous retourner ce document au plus tard le 31 Mars 2019
par fax (03 68 85 26 12), par courrier ou par mail (patrick.filizian@unistra.fr)
Ce formulaire nous est indispensable pour suivre vos versements auprès des organismes collecteurs

Votre versement de la taxe d'Apprentissage 2018

L'ECPM est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B du barème 2015 (formation de niveau II et I) sans possibilité de cumul avec la catégorie A pour deux diplômes ECPM et CBT

Diplôme	Ingénieur ECPM	Ingénieur Chembiotech
Code UAI	0672792W	0672792W
Code Formation	FO 0038866	FO 0076331
Montant du versement€€

Votre établissement verseur de la taxe d'apprentissage :

Raison Sociale :..... SIRET

Adresse :

Code postale : Ville.....

Gestionnaire Taxe Apprentissage :

NomPrénom.....

Téléphone.....Fax.....

Courriel@.....

Organisme collecteur :

Nom :

Adresse :

Merci d'indiquer à votre organisme collecteur les informations suivantes :

Etablissement bénéficiaire : Ecole européenne de Chimie, Polymère et Matériaux (ECPM)
25, rue Becquerel
67087 Strasbourg

Coordonnées bancaires :

Code banque : 10071 - Code guichet : 67000 - N° de compte : 0000100620 – clé : 18

IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0620 018 BIC : TRPUFRP1

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Patrick Filizian, Responsable Relations Ecoles Entreprises
Tél. 03 68 85 26 06 / mob. 06 37 79 14 80 / patrick.filizian@unistra.fr

Ecole européenne d'ingénieur de Chimie Polymères et Matériaux
25, rue Becquerel
F-67087 STRASBOURG Cedex 2
Tél. 03 68 85 26 00 Fax 03 68 85 26 12